



22 AVR. 2021

436

LE VICE-PRÉSIDENT ET MINISTRE
DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE,
DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCE

Namur, le 21 AVR. 2021

Personne de contact :
Fabien BOLLE
Expert Cellule Agriculture
Fabien.bolle@gov.wallonie.be
+32 (0)81 321.752

Nature et Progrès
Madame Wattiez,
Monsieur Fichers, secrétaire général
Rue de Dave 520,
5100 Namur

V.Réf. :

N&P/015/MAF/LAV

Votre courrier du

31 mars 2021

N.Réf. :

WB/Chef Cab A/PP/FBL/ASM/22184

Annexes :

19832

Objet : Réglementation des nouveaux OGM

Madame Wattiez,
Monsieur Fichers,

Votre courrier du 31 mars 2021 m'est bien parvenu et a retenu toute mon attention. Permettez-moi de vous assurer que je partage vos préoccupations quant à la nécessité d'éviter une déréglementation aveugle des nouvelles techniques de génie génétique.

Comme vous le rappelez, par suite du jugement de la Cour de justice européenne du 25 juillet 2018, les organismes obtenus par forçage génétique constituent des OGM et doivent être soumis aux obligations prévues par la directive sur les OGM. À la suite de cet arrêt, il s'est avéré nécessaire que les choses soient précisées au niveau européen.

Je peux vous assurer de mon extrême vigilance par rapport aux évolutions de ces dossiers européens. En ce qui me concerne, je plaide pour que les organismes issus de techniques génomiques s'écartant de façon inacceptable des techniques de sélection traditionnelles soient réglementés conformément aux normes européennes en matière d'OGM.

Dans le cadre des concertations entre entités fédérales et fédérées, je peux vous assurer que je défends cette vision des choses et veille à ce que toute évolution européenne en la matière ne s'en écarte pas.

Restant pleinement à votre écoute, je vous prie de croire, Madame Wattiez, Monsieur Fichers, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Willy BORSUS